

AM

JLD

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU COMITE SPECIAL DES PARTENAIRES
**POUR LE SUIVI DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT
ENTRE LE ROYAUME DU MAROC ET LE ROYAUME DE BELGIQUE**

—
RABAT, LE 14 DECEMBRE 2011

Dans le cadre du nouveau Programme Indicatif de Coopération (PIC) 2010-2013, approuvé lors de la 18ème session de la Commission Mixte à Rabat les 23 et 24 novembre 2009, et en application de la Convention Générale de Coopération au Développement signée entre le Royaume du Maroc et le Royaume de Belgique le 26 juin 2002, une réunion du Comité Spécial des Partenaires a été tenue, le 14 décembre 2011 à Rabat, pour le suivi de la mise en œuvre du PIC.

La réunion du Comité de Partenaires a été présidée, du côté marocain par M. Nabil ADGHOGHI, Directeur Général des Relations Bilatérales et des Affaires Régionales au Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération (MAEC) et du côté belge par S.E. M. Jean – Luc BODSON, Ambassadeur de Belgique au Maroc.

La réunion du Comité Spécial a été marquée par la présence d'une délégation de Bruxelles, composée de M. Marc Denys, Directeur de la Coopération Gouvernementale à la Direction Générale de la Coopération au Développement, M. Luc LANGOUCHE, Directeur des Opérations et M. Georges PIERSEUX, Operations Manager à la CTB.

La composition des deux délégations est jointe en annexe 1.

Globalement la réunion a eu pour objectifs principaux (i) d'apprécier l'exécution des PIC précédents (2001-2003 ; 2006-2009) ; (ii) de faire le point sur la mise en œuvre du PIC 2010-2013 ; (iii) d'approuver deux fiches d'identification, la 1^{ère} dans le secteur de l'agriculture et la 2^{ème} dans le secteur de l'eau.

L'ordre du jour de cette réunion est en annexe 2.

En guise d'**introduction**, M. ADGHOGHI a souhaité la bienvenue aux participants à cette réunion.



Par la suite, il a donné une présentation sur les derniers développements de la situation politique au Maroc caractérisée par l'adoption d'une nouvelle constitution et la tenue d'élections législatives unanimement saluées par les observateurs internationaux.

Il a saisi l'occasion pour rappeler les principes immuables de la diplomatie marocaine, notamment son partenariat stratégique avec l'Europe.

M. ADGHOGHI a exposé les stratégies de développement sectorielles du Maroc et les efforts déployés par les autorités du pays pour les mener à terme malgré un contexte international difficile.

Il a souligné l'importance de la coopération maroco-belge qui s'inscrit parfaitement dans le cadre de la mise en œuvre de ces stratégies.

Pour sa part, M. BODSON, Ambassadeur de Belgique, a rappelé aux participants que la coopération entre le Maroc date d'il y a plus de 45 ans et qu'elle s'est adaptée tout au long de ces années au contexte bilatéral et international. Faisant référence au programme 2010-2013, il a constaté que sa mise en œuvre avance à la satisfaction des 2 pays et dans un esprit de partenariat. Par ailleurs, il s'est félicité de la position de la Belgique de maintenir le niveau de ses engagements financiers vis-à-vis des pays partenaires en cette période de crise financière qui touche également la Belgique. Pour preuve, il s'est référé à la signature récente de la Convention Spécifique relative à l'appui au Plan National de l'Assainissement pour un montant de 23 MEUR, le plus grand montant que la coopération belge ait jamais accordé à un seul projet au Maroc. En conclusion, il a souhaité aux participants du comité des partenaires une délibération fructueuse sur les activités de la coopération bilatérale.

 
Au début de son intervention, M. Marc Denys a présenté ses remerciements aux autorités nationales et locales pour l'accueil très chaleureux qui a été réservé aux membres de la délégation, notamment lors de la visite de terrain dans les provinces d'Ouarzazate et de Zagora. Cette visite a permis à la délégation belge d'apprécier les résultats des différents projets exécutés ou en exécution.

M. Denys a également remercié la Direction Générale des Relations Bilatérales et des Affaires Régionales pour l'organisation de la réunion du Comité spécial des Partenaires, qui permettra d'apprécier l'état d'avancement des engagements pris de commun accord dans le cadre du PIC 2010-2013. Il a rappelé que ce programme a connu une augmentation de la contribution belge, pour atteindre 80 MEUR, sous forme de don non remboursable.

Le PIC 2010 – 2013 est caractérisé à la fois par une concentration géographique et une concentration sectorielle. Les activités de la coopération belge se situent dans la région du Souss – Massa - Draâ et dans les régions de l'Oriental et du Nord. Au regard de la concentration sectorielle, l'aide belge s'est alignée sur les politiques du gouvernement marocain, en ciblant deux secteurs prioritaires, qui sont l'eau et l'agriculture.

En outre, ce PIC a introduit une nouvelle modalité de mise en œuvre de la coopération entre les deux pays. Cette modalité consiste à déléguer l'exécution de certaines interventions à des partenaires de coopération qui ont un avantage comparatif dans des domaines spécifiques. Ainsi, un montant de 4 MEUR a été remis à la Délégation de l'Union Européenne pour l'appui à la 1^{ère} phase de l'INDH. Cette intervention a déjà été réalisée. Le restant du montant, soit 2 MEUR a été alloué à l'Organisation Internationale pour la Migration.

M. DENYS a souligné que la Belgique, et plus particulièrement la CTB, se porte à l'évidence candidate pour assumer des responsabilités d'exécution au regard des initiatives semblables d'autres bailleurs.

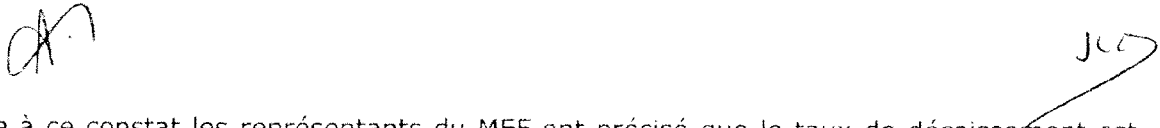
Par ailleurs, M. DENYS a mentionné que compte tenu de cette évolution, le budget du PIC sera entièrement engagé en 2012. Il a aussi rappelé que le niveau d'engagement financier n'est pas le seul indicateur pertinent dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du PIC. Les efforts déployés en vue d'augmenter l'efficacité de l'aide et l'alignement de cette aide sur les politiques et les procédures marocaines sont des indicateurs tout aussi importants et donc à suivre de très près. En effet ce sont les deux éléments qui favorisent l'appropriation par le partenaire et la durabilité des résultats.

1. Appréciation des PIC en cours

M. DEMEURE, Représentant Résident de la CTB, a exposé l'état d'exécution des PIC 2001-2003, 2006-2009 et 2010-2013.

Dans son intervention, il a mis l'accent sur les questions de répartition sectorielle – avec une tendance d'équilibrage entre l'agriculture, l'eau et l'assainissement – et géographique des interventions, notamment dans la Région du Souss-Massa-Draâ, du Nord et de l'Oriental.

Il a également attiré l'attention sur le fait que l'État marocain préfinance la mise en œuvre des activités dans le système de cogestion et que le remboursement par la CTB de ces dépenses n'est effectué qu'après justification de la réalisation de ces activités selon les exigences de l'administration marocaine et de l'administration belge. Pour cette raison, les taux de décaissement accusent parfois beaucoup de retard par rapport au taux de réalisation. Ceci est particulièrement vrai pendant la période de lancement d'un projet ou programme.


Suite à ce constat les représentants du MEF ont précisé que le taux de décaissement est en effet un indicateur pertinent de l'état d'avancement de l'exécution d'un projet/programme et une condition sine qua non pour les programmations futures. Ils ont également souligné que le taux de réalisation des activités sur le terrain et la pérennité de ces réalisations, sont également des indicateurs essentiels, qui résument le succès d'un projet dans l'atteinte de ses objectifs.

L'appréciation des PIC en cours a donné lieu à de nombreuses **recommandations**, d'ordre à la fois général et spécifique. Ces recommandations ainsi que les remarques et les questions qu'elles ont suscitées de part et d'autre, se résument comme suit :

- Faisant référence au Comité Spécial des Partenaires de 2010, le représentant de la Direction du Budget du MEF a demandé que la coopération belge prenne plus en considération la modalité d'appui budgétaire non seulement pour résoudre le problème des délais de décaissement de la CTB mais aussi pour se mettre en phase avec les autres bailleurs.

A cet égard et tout en se référant au document du PIC 2010-2013, M. Marc Denys a précisé que le présent programme offre cette opportunité. En effet, le PIC en cours prévoit que la possibilité de financer un programme avec la modalité d'aide budgétaire sectorielle soit examinée dans le secteur de l'agriculture et le cas échéant appliquée. La représentante du MAPM a indiqué que plusieurs bailleurs de fonds financent le pilier II du Plan Maroc Vert tout en utilisant la modalité d'aide budgétaire sectorielle et que le MAPM est également favorable à cette modalité

Le bureau des attachés entamera dès début 2012 une concertation poursuivie avec les bailleurs de fonds actifs dans le secteur visant à construire une plateforme de réflexion et de dialogue politique avec le partenaire marocain. Les possibilités d'utiliser la modalité d'appui budgétaire sectoriel seront examinées pour une proposition finale au plus tard en juin 2012.

- Afin d'améliorer le suivi, l'appropriation et la communication, il a été convenu de réunir plus fréquemment les comités de pilotage et le comité des partenaires et d'accélérer la rédaction, la finalisation et la signature des PV correspondants ainsi que les rapports annuels et les rapports d'évaluation des projets.
- M. Marc Denys a attiré l'attention sur le fait que dans le PIC une revue à mi-parcours a été prévue pour le début 2012. À cette fin, les attachés, en concertation avec les partenaires, reprendront l'élaboration d'une matrice de programmation et de suivi de l'exécution du PIC incluant une liste d'indicateurs et de recommandations.
- En ce qui concerne le programme des bourses, il a été noté que le passage du système de financement annuel à la modalité pluriannuel nécessitera des fonds supplémentaires. Le représentant de la CTB a fait une présentation sur la situation financière (voir ci-dessous) pour l'exercice 2010/2011 et le budget proposé pour 2012- 2013 étant donné qu'une partie du budget alloué au programme de bourses et qui s'élève à 5,4 millions a été déjà dépensé pour des bourses octroyées en 2010 et 2011. Ainsi, il a proposé :
 - (i) de réserver une enveloppe de 1.350.000 EUR pour 2012 (sur la base d'une convention annuelle entre la Direction Générale de la Coopération au Développement et la CTB).
 - (ii) de prévoir un budget de 3,5 MEUR pour le futur projet bourses dont la formulation pourra être achevée en Q2 2012 et dont le démarrage effectif est prévu début 2013.

Les deux Parties ont convenu de transférer au programme de bourses les reliquats non utilisés des projets achevés, soit 1 MEUR et ce, dès leur clôture définitive. Par ailleurs, il a été convenu d'explorer la possibilité d'un transfert partiel, d'un

montant de 0,5 MEUR du budget programmé pour le Fond d'Etudes et d'Expertises, ce qui permettra une augmentation de l'enveloppe du PIC de 1,5 MEUR (soit de 5,4 à 6,9 MEUR).

- La Convention Spécifique du projet « Espace multifonctionnel des Femmes - EMF » vient à échéance, le 31 décembre 2011 et ce, 2 ans après sa prolongation. Les deux Parties conviennent de clôturer ce projet.
- Eu égard aux PIC 2001-2003 et 2006-2009, les deux parties demandent que des efforts particuliers soient entrepris pour clôturer au plus vite aussi bien administrativement que financièrement les projets ou programmes dont les Conventions Spécifiques sont arrivées à terme.

3. Etat d'avancement des autres engagements du PIC 2010-2013/Coopération déléguée

Dans son exposé, M. BOONEN a rappelé que le Ministre de la Coopération au Développement a décidé de déléguer 7,5% du budget du PIC, à savoir 6 MEUR, à d'autres bailleurs de fonds. Dans ce cadre trois projets ont été identifiés en accord avec les autorités marocaines. L'état d'avancement de ces trois projets se résume comme suit :

- Le cofinancement de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain pour un montant de 4 MEUR par l'intermédiaire de la Commission européenne. Cet appui a été réalisé en 2010.
- Un projet de retour volontaire assisté de migrants irréguliers d'origine des pays subsahariens au Maroc et de réinsertion dans leur pays d'origine pour un montant de 0,8 MEUR par l'intermédiaire de l'Organisation internationale pour la migration (OIM). Cet appui a été réalisé en 2011.
- Projet pilote: Migration et développement pour un montant de 1,2 MEUR par l'intermédiaire de l'OIM. Le projet vise à contribuer au développement socio-économique du Maroc par l'investissement des Marocains résidant en Belgique. Il est prévu que l'appui soit réalisé en 2012.

4. Présentation et approbation de deux nouvelles Identifications

Conformément aux engagements pris dans le cadre du PIC 2010 - 2013, deux fiches d'identification élaborées par les Départements concernés ont été présentées lors de cette réunion.

4.1 Appui institutionnel et opérationnel aux Agences de Bassins Hydrauliques

Pour introduire sa présentation, le représentant du Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement a mentionné que cette intervention s'inscrit dans le cadre de la loi 10/95 sur l'eau, notamment son volet institutionnel et les attributions dédiées aux Agences de Bassins Hydrauliques ainsi que la nouvelle stratégie de développement du secteur de l'eau, qui a été présentée en avril 2009. L'objectif central de cette stratégie est la gestion intégrée des ressources en eau, se référant au besoin de traitement de l'ensemble des problèmes relatifs à l'eau par une approche holistique et coordonnée entre les multiples acteurs du secteur.

Il a ensuite souligné que cette intervention contribuera à renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles des ABH qui ont la charge de mettre en œuvre cette stratégie.

Suite à cette présentation, la partie belge a émis deux observations :

- L'objectif spécifique est trop ambitieux. Dans ce cadre, il a été proposé que ce dernier soit revu lors de la mission de formulation, afin de définir avec le partenaire marocain un objectif spécifique réaliste et réalisable.
- La contribution marocaine n'a pas été estimée dans la fiche d'identification. Ainsi, il a été suggéré que la mission de formulation définisse cette contribution avec le partenaire marocain.

En **conclusion**, étant donné que le projet s'inscrit parfaitement dans le PIC 2010-2013 et que la fiche d'identification présentée répond globalement aux critères exigés, les membres du Comité ont approuvé à l'unanimité la fiche d'identification, moyennant les deux recommandations citées ci-dessus. Le présent procès-verbal vaut donc notification à la CTB de fiche d'identification approuvée, permettant de lancer la formulation.

4.2 Développement des filières du Safran et du Palmier dattier.

La représentante de l'Agence pour le Développement de l'Agriculture a rappelé les grandes lignes du Plan Maroc Vert, notamment son Pilier II dans lequel s'inscrit cette prestation. Ce Pilier est dédié à l'agriculture solidaire et est orienté notamment vers le développement de la petite agriculture dans des zones marginales et pauvres afin de les doter de tous les éléments de réussite, de les orienter vers une production de qualité et de leur permettre d'accéder au marché et d'y acquérir une position plus importante.

Elle a ensuite présenté les grandes lignes et les différentes composantes de l'intervention. Enfin, l'accent a été mis sur les échanges fructueux qui ont été menés avec la partie belge pour la finalisation de cette fiche.

La partie belge a souligné que la fiche est très détaillée et qu'elle constitue la base d'une bonne formulation. Néanmoins, il a été souligné que la mission de formulation, en concertation avec le partenaire marocain aura toute la latitude pour bien préciser le montage de cette intervention.

En **conclusion**, étant donné que le projet s'inscrit parfaitement dans le PIC 2010-2013 et que la fiche d'identification présentée répond aux critères exigés, les membres du Comité ont approuvé à l'unanimité la fiche d'identification. Le présent procès-verbal vaut donc notification à la CTB de la fiche d'identification approuvée, lui permettant ainsi de lancer la formulation.

5. Divers

5.1. Tableau de bord pour le suivi des décisions et recommandations du Comité des Partenaires

Pour permettre un suivi participatif, par l'ensemble des membres du Comité des Partenaires, la partie belge a proposé de mettre en place un outil qui permettra de suivre les décisions et recommandations du dit Comité.

Cette proposition n'a suscité aucune remarque des membres du Comité. Dans ce cadre, il a été convenu que la partie belge (Ambassade) se chargera de préparer une matrice qui sera soumise à l'ensemble des membres du Comité pour son approbation.

M

JCC

5.2. Fonds d'Appui à la Coopération Triangulaire :

La partie belge a rappelé que la Commission Mixte, tenue en novembre 2009, a recommandé la réalisation d'une évaluation du dit Fonds et que les Termes de Référence de cette évaluation ont été approuvés par les membres du Comité en décembre 2010. Néanmoins, cette évaluation a connu beaucoup de retard et n'a été réalisée qu'au début du mois de décembre 2011. Toutefois, les recommandations définitives de cette évaluation n'ont pas encore été formulées.

En outre, la Convention Spécifique relative à ce Fonds arrive à échéance le 31 décembre 2011, après sa prorogation par Échange de Lettres. À cet égard, il a été proposé d'activer l'organisation d'une réunion du Comité de Pilotage du Fonds avant la fin de cette année en vue de prendre les décisions qui permettront d'assurer la continuation du Fonds.

La Partie marocaine a répondu favorablement à cette proposition et se chargera d'organiser ladite réunion dans les meilleurs délais.

5.3. Présentation du Financement direct des ONG locales

La Partie belge a fait un exposé sur la ligne budgétaire dédiée au financement direct aux ONG locales.

En guise d'introduction, il a été rappelé qu'en plus de la coopération bilatérale directe entre les deux gouvernements, d'autres acteurs de coopération indirecte bénéficient d'un appui de la coopération belge, tel que la coopération interuniversitaire, la coopération intercommunale et l'appui aux ONG belges actives au Maroc ainsi qu'aux ONG marocaines.

Le financement direct des ONG locales (marocaines) a été mis en place en 2004 et ce, suite à l'approbation du nouveau Code de la Famille « Moudaouana ». Son but est de renforcer les capacités des ONG marocaines actives dans le domaine des droits des femmes et des enfants. Une 1^{ère} enveloppe, d'un montant de **1.034.146 EUR** a été octroyée à quinze ONG pour la phase 2004 -2008.

Une 2^{ème} enveloppe d'un montant de 1,8 MEUR a été programmée pour la période 2009 - 2012. La stratégie élaborée à cet effet est restée centrée sur la thématique des droits des femmes et des enfants. A ce jour 10 ONG bénéficient d'un financement de leurs projets, pour un montant global de **994.845 EUR**.

En novembre 2011, il a été convenu d'élargir cette stratégie également aux ONG actives en matière de droits de l'Homme. Cet élargissement a été retenu suite à la promulgation de la nouvelle Constitution en 2011, qui a consacré plus de vingt articles à la question des droits de l'Homme ainsi qu'à l'égalité entre les femmes et les hommes. En outre, la nouvelle constitution a confirmé et a mis en exergue le rôle de la société civile et des ONG dans la dynamique que connaît le Maroc.

Enfin, les membres ont été informés qu'un appel à propositions sera lancé incessamment et que les membres du Comité sont invités à participer à la sélection des ONG.

Après épuisement des points inscrits à l'ordre du jour de la réunion, M. ADGHOUGH, Président du Comité, a remercié l'ensemble des Membres du Comité pour leur participation active. Il a réitéré les remerciements de la partie marocaine à la coopération belge, en mettant l'accent tout particulièrement sur l'alignement de cette coopération aux

politiques et stratégies des autorités marocaines, non seulement dans le cadre des secteurs prioritaires du PIC 2010-2013, mais également dans le cadre de l'INDH.

Il a finalement exprimé le souhait que les difficultés techniques relevées durant la réunion soient résolues définitivement avant le prochain Comité des Partenaires.

Fait à Rabat, le 14 décembre 2011, en deux exemplaires originaux, chacune des Parties reconnaissant avoir reçu le sien.

*Pour
la Partie Marocaine*

M. Nabil ADGHOGHI
Directeur Général des Relations Bilatérales
et des Affaires Régionales
Ministère des Affaires Etrangères
et de la Coopération

*Pour
la Partie belge*

SEM. Jean-Luc BODSON
Ambassadeur de Belgique au Maroc